



FEDERATION SENEGALAISE DES ÉCHECS

Championnat National du Sénégal 2026

Règlement intérieur du tournoi

Édition du 8 février 2026

Article 1 – Organisation générale

- 1.1. Sous l'égide du Ministère des Sports, La Fédération Sénégalaise des Échecs (FESEC) organise le **Championnat National Individuel de Jeu d'échecs 2026 du Sénégal** du 14 février 2026 au 12 avril 2026.
- 1.2. Lieu : Centre polyvalent de la cité des enseignants de Guédiawaye, Dakar.
- 1.3. La compétition est ouverte pour la phase 1 à toute personne détentrice d'une licence fédérale sénégalaise de l'année sportive en cours, sans distinction d'âge, de nationalité, ou de genre.
- 1.4. L'évènement s'articulera en trois phases : la Phase 1, la Phase 2 et la Phase 3.
- 1.5. Le vainqueur de la compétition sera déclaré « Champion 2026 du Sénégal ».
- 1.6. La meilleure joueuse féminine sera déclarée « Championne féminine 2026 du Sénégal »
- 1.7. Le meilleur joueur junior sera déclaré « Champion junior 2026 du Sénégal »

Article 2 - Inscriptions

- 2.1. La clôture des inscriptions au championnat national est fixée au Jeudi **12 février 2026 à 20 heures** (77 551 23 53). L'inscription ne sera confirmée qu'après paiement des droits d'inscription avant la date limite.
- 2.2. Les droits d'inscription sont de:
 - **10 000 CFA pour les adultes**
 - **5 000 CFA pour les moins de 18 ans**
- 2.3. Seront appariés les joueurs qui auront réglé leur droit d'inscription et seront en possession d'une licence de la FESEC en règle pour l'année 2026.

Article 3 – Règlement technique du Championnat national

3.1. Phases du tournoi

- Phase 1 – Phase de qualification : 14 et 15 février 2026;
- Phase 2 – Demi-finale : 27, 28 et 29 mars 2026;
- Phase 3 – Finale : 3,4,5 et 11,12 avril 2026.



FEDERATION SENEGALAISE DES ÉCHECS

3.2. Phase 1 - Phase de qualification

3.2.1. Organisation de la Phase 1

La phase de qualification se tiendra uniquement si plus de quarante (40) joueurs sont inscrits au tournoi. A défaut, tous les joueurs confirmés inscrits à la date limite indiquée à l'article 2 seront immédiatement qualifiés pour la Phase 2 et la Phase 1 sera annulée.

3.2.2. Date

La phase de qualification se déroulera les 14 et 15 février 2026.

3.2.3. Format

La phase de qualification se déroulera selon le système suisse sur 9 rondes.

3.2.4. Participation

La phase de qualification du championnat national est ouverte à tous les joueurs d'échecs sur le territoire sénégalais, titulaire d'une licence de la FESEC.

À l'issue de cette phase, si elle a lieu considérant l'article 2.2.1, les 30 meilleurs joueurs seront qualifiés pour la phase suivante (Phase 2). L'organisateur du championnat se réserve le droit d'intégrer des wildcards à la phase 2 du championnat.

3.2.5. Cadence

- a. Les parties seront jouées en utilisant les horloges électroniques et échiquiers approuvés par la FIDE.
- b. Le temps de jeu pour chaque partie sera de 25 minutes par joueur avec incrément de 10 secondes par coup à partir du premier coup.

3.2.6. Forfait

Un joueur qui arrive 15 minutes après le début de la partie perdra la partie par forfait.

3.2.7. Règles de jeu

Les Lois des Échecs de la FIDE pour les parties rapides (FIDE Laws of Chess, Appendix A, Articles A2, A3, A5) s'appliquent notamment :

- Les pénalités imputées par l'arbitre seront d'une minute au lieu de deux minutes ;
- A partir de la position initiale, une fois que 10 coups aient été complétés par chaque joueur :
 - o Aucun changement ne peut être fait à l'horloge à moins que la programmation du tournoi n'en soit négativement affectée;
 - o Aucune réclamation ne peut être acceptée relativement à un positionnement incorrect ou orientation incorrecte du tableau d'échecs.

3.2.8. Conditions de qualification

a. Règles de départage

Les règles de départage sont les suivantes par ordre :

- Le plus grand nombre de victoires
- La confrontation directe avec les adversaires ayant le même nombre de points
- Buchholz median
- Sonneborg-berger

b. Critères de qualification

À l'issue de cette phase, les 30 joueurs ayant le plus grand nombre de points, considérant les règles de départage, seront qualifiés pour la Phase 2 - Demi-finale.



FEDERATION SENEGALAISE DES ÉCHECS

3.3. Phase 2 – Demi-finale

3.3.1. Format

La phase de demi-finale se déroulera selon le système suisse sur 7 rondes.

3.3.2. Participation

La phase de demi-finale du championnat national est ouverte uniquement aux joueurs s'étant qualifiés à l'issue de la Phase 1.

À l'issue de cette phase, les 9 meilleurs joueurs seront qualifiés pour la Phase 3 – Finale.

3.3.3. Cadence

- a. Les parties seront jouées en utilisant les horloges électroniques et échiquiers approuvés par la FIDE.
- b. Le temps de jeu pour chaque partie sera de 60 minutes par joueur avec incrément de 30 secondes par coup à partir du premier coup.

3.3.4 Forfait

Un joueur qui arrive 15 minutes après le début de la partie perdra la partie par forfait.

3.3.5. Règles de jeu

Les Lois des Échecs de la FIDE pour les parties classiques (FIDE Laws of Chess, Article 1 to 12) s'appliquent notamment :

- Les pénalités imputées par l'arbitre seront de deux minutes ;
- Les joueurs sont requis de noter leurs parties, cependant il est interdit de noter les coups avant de les jouer ;
- S'il s'avère qu'on découvre pendant le jeu qu'il y a une position incorrecte des pièces ou du tableau, la partie sera annulée et un nouveau jeu sera repris.

3.3.6. Conditions de qualification

a. Règles de départage

Les règles de départage sont les suivantes par ordre :

- Le plus grand nombre de victoires
- La confrontation directe avec les adversaires ayant le même nombre de points
- Buchholz median
- Sonneborg-berger

b. Critères de qualification

À l'issue de cette phase, les 9 joueurs ayant le plus grand nombre de points, considérant les règles de départage, seront qualifiés pour la Phase 3 - Finale.

Le champion du Sénégal en titre est qualifié d'emblée pour la Phase 3.

3.4. Phase 3– Finale

3.4.1. Format

La phase finale se déroulera selon le système toutes rondes (Round Robin) pour 10 joueurs, soit 9 rondes.

3.4.2. Participation

La phase finale du championnat national est ouverte uniquement au champion en titre et aux joueurs s'étant qualifiés à l'issue de la Phase 2

À l'issue de cette phase, le meilleur joueur selon le classement final sera sacré champion national du



FEDERATION SENEGALAISE DES ÉCHECS

Sénégal.

3.4.3. Cadence

- a. Les parties seront jouées en utilisant les horloges électroniques et échiquiers approuvés par la FIDE.
- b. Le temps de jeu pour chaque partie sera de 90 minutes par joueur avec incrément de 30 secondes par coup.

3.4.4. Forfait

Un joueur qui arrive 30 minutes après le début de la partie perdra la partie par défaut

3.4.5. Règles de jeu

Les Lois des Échecs de la FIDE pour les parties classiques (FIDE Laws of Chess, Article 1 to 12) s'appliquent notamment :

- Les pénalités imputées par l'arbitre seront de deux minutes ;
- Les joueurs sont requis de noter leurs parties, cependant il est interdit de noter les coups avant de les jouer ;
- S'il s'avère qu'on découvre pendant le jeu qu'il y a une position incorrecte des pièces ou du tableau, la partie sera annulée et un nouveau jeu sera repris.

3.4.6. Conditions de victoire

a. Règles de départage

Les règles de départage sont les suivantes par ordre :

- Le plus grand nombre de victoires
- La confrontation directe avec les adversaires ayant le même nombre de points
- Koya system
- Buchholz median
- Sonneborg-berger

b. Critères de victoire

À l'issue de cette phase, le joueur ayant le plus grand nombre de points, considérant les règles de départage sera sacré champion du Sénégal en titre.

Article 4 : Conduite des joueurs

4.1. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter « la salle de jeu » sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

4.2. Les téléphones et tout appareil électronique, même éteints, sont strictement interdits dans la salle de jeu ; la partie est immédiatement perdue par tout joueur surpris en possession d'un tel équipement sur lui pendant la partie. Les joueurs pourront mettre leurs appareils dans un sac qui sera entreposé à l'endroit indiqué par l'arbitre et accessible uniquement après autorisation de l'arbitre.

4.3. Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.



FEDERATION SENEGALAISE DES ÉCHECS

4.4. À la fin de la partie, les joueurs doivent appeler l'arbitre pour confirmer le résultat avant de remettre le jeu en place, éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Lorsque la notation est obligatoire, les joueurs doivent signer leurs fiches de notation et les remettre à l'arbitre avant de remettre le jeu en place.

4.5. Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu. Une salle d'analyse sera mise à disposition des joueurs et des spectateurs.

4.6. Il est strictement interdit de fumer dans l'aire de jeu.

4.7. Une réunion technique se tiendra 30 minutes avant le début de la première ronde de chaque phase du championnat. Tous les joueurs sont tenus de participer aux réunions techniques. Aucune dérogation ne sera accordée aux absents pour des irrégularités qui pourraient survenir suite à la méconnaissance des aspects abordés pendant la réunion technique.

4.8. Les pendules doivent être manipulées calmement.

4.9. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la salle de jeu (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi.

4.10. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

4.11. Chaque joueur s'engage à jouer et terminer toutes les parties du championnat pour lesquelles il est qualifié sauf raisons exceptionnelles à l'appréciation de l'arbitre sous peine de disqualification et/ou sanction pour les tournois futurs.

4.12. Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.



Article 5 - Calendrier

Les jours et horaires du championnat sont indiqués dans le tableau suivant :

Dates	Horaires
PHASE 1	
14 février	Réunion Technique: 10h00 10h30 : Ronde 1 11h45 : Ronde 2 13h00: Pause 13h30 : Ronde 3 14h45: Ronde 4
15 février	10h00 : Ronde 5 11h15 : Ronde 6 13h00-13h30: Pause 13h30 : Ronde 7 14h45: Ronde 8 16h15: Ronde 9
PHASE 2	
27 mars	15h00 : Réunion technique 15h30 : Ronde 1
28 mars	10h00 : Ronde 2 13h15: Ronde 3 16h15: Pause 16h45: Ronde 4
29 mars	10h00 : Ronde 5 13h15: Ronde 6 16h15: Pause 16h45: Ronde 7



PHASE 3	
3 avril	15h00: Réunion Technique 15h30 : Ronde 1
4 avril	10h00 : Ronde 2 14h00: Pause 14h30: Ronde 3
5 avril	10h00 : Ronde 4 14h00: Pause 14h30: Ronde 5
11 avril	10h00 : Ronde 6 14h00: Pause 14h30: Ronde 7
12 avril	10h00 : Ronde 8 14h00: Pause 14h30: Ronde 9 19h00 : Cérémonie de clôture



Article 6 : Prix

80% du montant total des inscriptions sera reversé comme prix aux meilleurs joueurs selon la répartition suivante:

- ★ 200 000 fCFA au vainqueur du championnat;
- ★ 100 000 fCFA au 2e meilleur joueur du championnat;
- ★ 50 000 fCFA au 3e meilleur joueur du championnat;
- ★ 100 000 fCFA à la meilleure joueuse féminine;
- ★ 50 000 fCFA au meilleur joueur junior (U18).

Article 7 : Arbitrage

7.1. Les Phase 1 et 2 seront arbitrés par :

- Moctar Sokhna
- Ousmane SAMB
- Moussa Cisse
- Prisca Nkolo

L'arbitre international FIDE Mario Kpan assistera les arbitres à distance.

7.2. La Phase 3 sera arbitrée par :

- Moctar Sokhna
- Ousmane SAMB
- Moussa Cisse
- Prisca Nkolo

L'arbitre international FIDE Mario Kpan assistera les arbitres à distance.

L'organisateur, après consultation avec les arbitres pourrait apporter des modifications au présent règlement au besoin pour le bon déroulement du championnat.

Article 8 : Commission d'appel

8.1. Une commission d'appel sera constituée avant le début du tournoi prévu dans le règlement.



8.2. La commission sera constituée d'un président, de deux autres membres et deux suppléants, désignés par le Président de la FESEC sur avis du Directeur Technique.

8.3. Toutes les réclamations doivent être soumises par écrit à la commission d'appel au plus tard 30 minutes après la séance de jeu concernée ou l'infraction particulière faisant l'objet de la plainte.

8.4. La commission ne peut statuer que sur les réclamations portant sur les décisions de l'Arbitre.

8.5. Si possible, le Comité prendra une décision au plus tard deux heures après le dépôt d'une protestation. La procédure d'appel doit inclure des présentations écrites et une décision écrite. Chaque plainte doit être accompagnée d'une caution de 10 000 FCFA.

8.6. Si la protestation est acceptée, les frais seront restitués. Si la protestation est rejetée, les frais seront perdus au profit du comité d'organisation. La décision écrite des appels découlant de tout différend concernant le présent règlement sera définitive.

—FIN—